

Le Debrief Placements du 24 janvier

Chaque samedi, des solutions pratiques pour tirer parti de l'actualité économique

Rédigé par

Caroline DECAUX

newsletter@investisseurprive.co

m

01 80 49 54 35

3 rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris



PEL bientôt clôturés : découvrez comment valoriser vos économies

CAC 40

8 152 Pts

Semaine

-1,47%

Mois

+0,42%

Année

+2,65%

Le **CAC 40 a terminé la semaine en baisse**, les investisseurs restant prudents face aux **tensions géopolitiques et commerciales**, malgré l'**apaisement des menaces de droits de douane américaines liées au dossier groenlandais**. En France, les indicateurs économiques ont été contrastés, avec une **contraction inattendue de l'activité du secteur privé**, partiellement compensée par une **amélioration du climat des affaires dans l'industrie**.

Aux États-Unis, les marchés ont été soutenus par la **détente des tensions commerciales** et par des **fondamentaux solides** : **croissance révisée à la hausse, inflation conforme aux attentes et consommation des ménages toujours robuste**.

Dans un contexte de marché favorable et porteur d'opportunités, il est temps de **penser la structuration de votre patrimoine sur le long terme**. Notre récente conférence a mis en lumière les **actifs incontournables pour 2026**.

Je souhaite visionner la vidéo sur 7 actifs essentiels à intégrer en 2026

Taux 10 ans

3,50%

Semaine

-0,01%

Mois

-0,06%

Année

+0,20%

Le **rendement de l'OAT française à 10 ans a reculé**, effaçant la légère hausse observée en milieu de semaine, dans un contexte d'**apaisement des tensions géopolitiques en Europe et aux États-Unis**. Cette détente fait suite aux **annonces du président américain Donald Trump lors du Forum de Davos**, confirmant le **retrait des droits de douane envisagés sur plusieurs pays européens** et la mise en place d'un **cadre de coopération avec l'OTAN sur le Groenland et la région arctique**.

Sur le plan domestique, **l'incertitude politique demeure en France**, le **budget 2026 n'ayant pas encore été définitivement adopté**. Le recours à **l'article 49.3** et **l'examen du texte par le Sénat** entretiennent une certaine **prudence sur les marchés obligataires**.

Découvrez notre flash patrimonial consacré au **dispositif Girardin**, un levier fiscal puissant qui, sous certaines conditions, permet de **réduire votre imposition**. Ne tardez pas : le **temps pour bénéficier de ce taux exceptionnel est limité jusqu'au 17 février**.

Je souhaite obtenir davantage d'informations concernant le Girardin industriel

Euro/Dollar

1,17 \$

Semaine

+1,25%

Mois

-0,34%

Année

+11,84%

Pétrole
64,72 \$

Semaine
+0,90%

Mois
+4,71%

Année
-17,57%

Or
4 908 \$

Semaine
+6,84%

Mois
+9,55%

Année
+77,21%

Partagez la newsletter autour de vous



Quels PEL sont concernés par la clôture ?

La réglementation impose une durée maximale de détention pour les Plans d'Épargne Logement (PEL). Selon la date d'ouverture, différents cas se présentent :

- **PEL ouverts à partir du 1er mars 2011 :**
La durée maximale est de **15 ans**. Au-delà, la banque est tenue de clôturer le plan, même si celui-ci continue à produire des intérêts jusqu'à son échéance.
- **PEL ouverts entre mars 2011 et février 2016 :**
Ces plans continuent de générer des intérêts jusqu'à 15 ans, mais **aucun nouveau versement n'est possible après 10 ans**.
- **PEL ouverts depuis le 1er janvier 2018 :**
Ils sont soumis à la **flat tax de 30 % dès la première année**,

ce qui limite leur attractivité à maturité. Depuis le 1er janvier 2026, certains produits d'épargne ont vu cette taxe augmenter, mais le PEL n'est pas concerné.

Cette limite de 15 ans, instaurée en 2011, s'inscrit dans la réforme des produits d'épargne logement visant à recentrer le PEL sur sa vocation initiale.

Que se passe-t-il à l'échéance ?

Une fois le PEL clôturé, les fonds sont versés sur un compte bancaire et **ne produisent plus d'intérêts**. Il devient alors important de leur donner une **nouvelle orientation** afin de maintenir leur potentiel de valorisation.

Dans ce contexte, **Investisseur Privé propose plusieurs solutions adaptées**, alliant sécurité pour les profils prudent et performances attractives, afin de repositionner ces sommes dans **une stratégie d'investissement personnalisée et optimisée**.

Je souhaite obtenir davantage d'informations concernant nos solutions

Nos évènements et publications



Investisseur Privé SAS au capital de 2 016 180 € - RCS de Paris n° 815 096 094 00017 - Conseiller en Investissements Financiers (CIF) et Courtier d'Opérations d'Assurances (COA) inscrits à l'ORIAS sous l'agrément n° 16004864 - Membre de la CNCIF n° DO16656, association agréée par l'AMF - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 112 788 909 conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances chez MMA IARD Assurance Mutuelles / MMA IARD Siège social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9